

Lettre du 09 Mars 2022

## Le BTS 2022 et le rattrapage - Les évolutions pour les années futures

### 1. BTS 2022

Le 24 février 2022, un GT se réunit avec la DGESIOP, la DGESCO et les OS afin de présenter les évolutions envisagées pour la session ... 2022 ! Ou comment définir les règles du jeu en fin de partie !!!

En 2021, une session de rattrapage avait été organisée pour tous les étudiants dont les moyennes étaient comprises entre 8 et 10. Cela a représenté 30 000 candidats. Les modalités mises en place vont évoluer, en étant plus sur le principe du bac professionnel.

En effet, cette année, les étudiants pourront aller au rattrapage si leur moyenne est comprise entre 8 et 10 et si leur moyenne du champ professionnel dépasse les 10. Une analyse, sur les chiffres de l'année dernière, montre que cela représenterait 9 000 candidats.

Les demandes à ce sujet ont été multiples, mais il ressort que nous avons besoin :

- d'une communication officielle urgente, avant les vacances de printemps.
- de précisions claires, BTS par BTS, spécialité par spécialité, du champ des matières professionnelles et par conséquent des matières générales.
- d'être certain que Cyclade sera véritablement opérationnel et que le process sera clair et connu de tous. En effet, les étudiants passant le rattrapage indiqueront sur Cyclade les 2 matières qu'ils présenteront à l'oral. Cyclade...
- d'être assuré qu'une communication entre les différents services du bac et du spé soit réellement opérationnelle. Les enseignants ne pourront pas à la fois participer aux épreuves du bac, au jury du bac, au jury du BTS et au rattrapage du BTS. D'autre part, les lycées ne sont pas corvéables à merci. Cette charge supplémentaire doit être intégrée dans la réflexion et dans les indemnités d'exams.

### 2. L'avenir

Des évolutions envisagées ont été présentées, mais il a été clairement indiqué que cela ne pourrait être mis en place avant la session 2023. Cela se ferait sous l'égide d'un nouveau gouvernement.

Voici les pistes de réflexion :

- Suppression des sous épreuves, qui en fonction des BTS font augmenter le nombre d'épreuves obligatoires
- Établissement d'un tronc commun d'épreuves
- Augmentation du nombre de CCF
- Évolution du nombre d'épreuves facultatives possibles
- Imposer des dates de stage plus tôt dans la formation afin de fidéliser les étudiants, de leur montrer concrètement le métier qu'ils seront amenés à faire ainsi que les débouchés
- Réfléchir à la mise en place d'un statut d'admission sous le principe du OUI-SI de la FAC.

Des GT seront organisés afin de travailler sur ces pistes. Mais là encore, deux choses ressortent :

- Les établissements vont, au niveau du BTS tout comme au niveau du BAC, devenir des centres d'examen permanents.
- Le BTS va de plus en plus perdre son caractère national.